

**Ville de LAMBALLE-ARMOR****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 11 octobre 2022.*

**PRESENTS :**

BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- CAURET Camille donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven
- ARTHEMISE Fabienne, PECHA Virginie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme L'HEVEDER

**Délibération n°2022-099**

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 7

**AFFAIRES FINANCIERES****BUDGET 2022 – DECISION MODIFICATIVE n°2**

Le budget primitif 2022 a été voté par le Conseil municipal le 21 février 2022 puis le budget supplémentaire a été voté le 20 juin 2022 afin d'ajuster ces crédits.

La présente décision modificative n°2 vient proposer de nouveaux ajustements sur le budget annexe « ZAC du Liffré » uniquement, les autres budgets n'étant pas concernés. Les inscriptions sont les suivantes :

- Les travaux de viabilisation sont impactés par l'augmentation du coût des matières premières et nécessitent des crédits supplémentaires pour payer des révisions de prix importantes (+ 50 K€),
- L'emprunt affecté sur ce budget est indexé sur l'indice Euribor 3 mois et subit une forte hausse depuis quelques mois (+ 10 K€),
- Il est également prévu des opérations d'ordre comptable liés aux intérêts de la dette (+ 10 K€).

DM2 2022	Fonctionnement	Investissement
Budget annexe ZAC du Liffré	70 000,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00</b>	<b>-</b>

Considérant la transmission de la maquette budgétaire aux conseillers municipaux,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget annexe « ZAC du Liffré » 2022,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **28 OCT. 2022**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

